



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/2008/12
18 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR
LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE
À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Quarante-deuxième session
Genève, 1^{er}-5 septembre 2008
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR 2009

Note du secrétariat

1.1 STRATÉGIES ET EXAMEN

Exposé succinct/objectifs: Évaluer les activités scientifiques et techniques en cours en vue du réexamen des protocoles en vigueur ou de l'élaboration de nouveaux protocoles; négocier les modifications à apporter aux protocoles et à leurs annexes; promouvoir l'échange de technologies; élaborer des propositions concernant de nouvelles orientations stratégiques dans le cadre de la Convention. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen aidera l'Organe exécutif à examiner toutes les questions de politique générale.

Principales activités et calendrier: Compte tenu des activités pertinentes en cours dans le cadre de l'EMEP¹ et du Groupe de travail des effets, ainsi que des initiatives prises par la Communauté européenne et d'autres Parties, et sur la base des informations reçues de ses groupes d'experts et de ses équipes spéciales, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen:

¹ Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

a) Poursuivra les négociations sur la révision du Protocole de Göteborg², conformément au paragraphe 12 de son article 3, à la lumière des recommandations faites par l'Organe exécutif et compte tenu des conclusions de l'examen du Protocole, et évaluera les progrès accomplis dans la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ainsi que des émissions de polluants responsables de ces effets, et les travaux entrepris au titre des éléments 1.3 (évaluation économique) et 1.8 (réduction des émissions d'ammoniac) ci-après. Il passera également en revue les travaux entrepris au titre de l'élément 2.3 (modèles d'évaluation intégrée) du plan de travail de l'EMEP;

b) Évaluera les travaux concernant l'examen et la modification éventuelle du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP), en tenant compte de l'état d'avancement des travaux effectués au titre de l'élément d'activité 1.4 (examen et évaluation des POP), et engagera des négociations sur la révision/modification du Protocole, en se fondant sur les recommandations formulées par l'Organe exécutif;

c) Évaluera les travaux menés à la suite de l'examen du Protocole relatif aux métaux lourds, en tenant compte des progrès réalisés au titre de l'élément d'activité 1.5 (examen et évaluation des métaux lourds);

d) Fera le point des échanges d'informations et de technologies, notamment des travaux réalisés au titre de l'élément d'activité 1.6 (questions technico-économiques); passera également en revue les informations reçues au sujet des mesures relatives aux produits, visant à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), de POP et de métaux lourds, et examinera l'état d'avancement d'autres travaux menés au titre de l'élément d'activité 1.7 (échange d'informations et de technologies);

e) Mettra en œuvre le plan d'action révisé visant à associer les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) aux travaux menés au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17);

f) Élaborera, s'il y a lieu, un plan d'action spécifique visant à associer les pays de l'Europe du Sud-Est aux travaux menés au titre de la Convention;

g) Évaluera l'état d'avancement de la stratégie de communication adoptée au titre de la Convention, et examinera les besoins futurs éventuels dans la perspective du trentième anniversaire de la Convention en 2009;

h) Encouragera des nouvelles ratifications et étudiera des moyens de soutenir et de faciliter les efforts faits par les pays en vue de la mise en œuvre et de la ratification des protocoles;

i) Tiendra sa quarante-troisième session du 20 au 24 avril 2009 et sa quarante-quatrième session du 21 au 25 septembre 2009.

² Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.

1.2 EXAMENS DES STRATÉGIES ET POLITIQUES DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Exposé succinct/objectifs: Donner un aperçu général de ce qui se fait dans la région de la CEE en matière de réduction de la pollution atmosphérique, assorti d'une description détaillée des stratégies et politiques nationales et internationales, de la législation en vigueur, des niveaux d'émission et des priorités pour l'avenir; communiquer, en même temps que les données d'émission, des éléments permettant au Comité d'application d'examiner dans quelle mesure les Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent au titre des protocoles à la Convention. Ces examens ont lieu tous les deux ans; un examen de la politique générale est réalisé tous les quatre ans.

Principales activités et calendrier: Les réponses au questionnaire de 2008 seront présentées sur le site Web de la Convention et des informations seront fournies au Comité d'application selon les besoins. Compte tenu des observations formulées par l'Organe exécutif, le Comité d'application et les Parties, le secrétariat soumettra à l'Organe exécutif, à sa vingt-septième session, des propositions de questions pour le questionnaire de 2010, qui comprendra une section consacrée à la politique générale. Une fois approuvé, ce questionnaire sera communiqué aux Parties en janvier 2010.

1.3 ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DES AVANTAGES DE LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

Exposé succinct/objectifs: Approfondir l'étude des avantages et des instruments économiques; et permettre la prise en compte des aspects économiques dans l'examen/le réexamen des protocoles à la Convention.

Principales activités et calendrier: Le Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques, dont le Royaume-Uni est le chef de file et la Norvège le rapporteur, fournira le cadre et les services de spécialistes nécessaires pour une série d'ateliers. Ce réseau, qui se réunira seulement à l'occasion des ateliers projetés, comprendra non seulement des économistes mais aussi des représentants d'autres disciplines. Il réalisera des travaux consistant à évaluer l'expérience acquise par les Parties dans l'utilisation d'instruments économiques visant à réduire la pollution atmosphérique et mettra à jour, dans le cadre de la révision du Protocole de Göteborg, le document d'orientation sur les instruments économiques destinés à réduire les émissions d'oxydes d'azote, de soufre, de COV et d'ammoniac (EB.AIR/1999/2, chap. VI).

1.4 EXAMEN ET ÉVALUATION DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Exposé succinct/objectifs: Procéder aux examens techniques des substances dont les dossiers ont été transmis par l'Organe exécutif et jugés acceptables par les Parties au Protocole, et poursuivre l'étude des stratégies de gestion et des options envisageables pour les substances considérées comme des POP par les Parties au Protocole. L'Équipe spéciale des POP, placée sous la conduite du Canada et des Pays-Bas, exécutera les travaux techniques relatifs aux examens et aux stratégies.

Principales activités et calendrier: L'Équipe spéciale des POP:

- a) Aidera l'Organe exécutif et le Groupe de travail à réviser le Protocole, s'ils le demandent;
- b) Tiendra, si cela est nécessaire, sa septième réunion en 2009 (dates et lieu à convenir).

1.5 EXAMEN ET ÉVALUATION DES MÉTAUX LOURDS

Exposé succinct/objectifs: Poursuivre les travaux techniques relatifs à l'examen visant à déterminer si les dispositions du Protocole relatif aux métaux lourds sont suffisantes et ont l'efficacité voulue et, le cas échéant, consacrer des travaux à l'examen technique des propositions concernant l'inclusion d'autres métaux lourds, les mesures de contrôle des produits, ou les produits/groupes de produits. L'Équipe spéciale des métaux lourds, placée sous la conduite de l'Allemagne, exécutera les travaux techniques.

Principales activités et calendrier: L'Équipe spéciale des métaux lourds:

- a) Aidera l'Organe exécutif et le Groupe de travail, s'ils le demandent, à procéder à une éventuelle révision du Protocole ou de ses annexes techniques;
- b) Planifiera un atelier de suivi, dans un pays de l'EOCAC, afin de promouvoir la ratification du Protocole, notamment en mettant davantage l'accent sur les difficultés spécifiques recensées lors de la mise en œuvre des obligations découlant du Protocole et en formulant des recommandations quant aux futures mesures à prendre;
- c) Tiendra sa sixième réunion en avril ou en mai 2009 parallèlement à l'atelier de l'EOCAC en vue de sensibiliser les décideurs locaux et de mieux associer les experts de l'EOCAC aux activités de la Convention (dates exactes et lieu à convenir);
- d) Aidera le Groupe d'experts des questions technico-économiques, selon les besoins, notamment en fournissant des renseignements relatifs aux particules pour les sources visées par le Protocole sur les métaux lourds.

1.6 QUESTIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Exposé succinct/objectifs: Étudier plus avant les meilleures techniques disponibles (MTD) pour lutter contre les émissions, y compris leur efficacité et leurs coûts; continuer d'étoffer la base de données technico-économiques (ECODAT) et de mettre au point des méthodes pour évaluer les incertitudes; et élaborer des projets de révision des dispositions des annexes des protocoles traitant des questions technico-économiques.

Principales activités et calendrier: Le Groupe d'experts des questions technico-économiques, placé sous la conduite de la France et de l'Italie:

- a) Engagera des travaux sur des propositions de révision des annexes IV, V et VI du Protocole de Göteborg, indiquant des valeurs limites pour le soufre, les oxydes d'azote et les COV provenant de sources fixes, ainsi que de l'annexe VIII pour les sources mobiles; entreprendra des travaux techniques préparatoires, conformément aux dispositions du

paragraphe 7 de l'article 3 du Protocole, afin d'envisager des valeurs limites concernant la teneur en COV des produits qui ne figurent pas dans l'annexe VI ou VIII, l'objectif étant d'adopter une annexe sur les produits, et établira un projet d'annexe sur les valeurs limites des émissions de particules (PM_{2,5} et PM₁₀) pour les sources fixes;

b) Révisera les documents d'orientation associés au Protocole de Göteborg relatifs au soufre, aux oxydes d'azote et aux COV, et ajoutera les particules à ces documents (en concertation avec l'Équipe spéciale des métaux lourds);

c) Rendra compte des progrès accomplis au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à ses quarante-troisième et quarante-quatrième sessions;

d) Collaborera avec le Bureau européen de la prévention et de la réduction intégrées de la pollution en vue de la révision des documents de référence sur les MTD concernant les industries de l'acier, du verre et, éventuellement, du ciment, en particulier sur les questions de coût;

e) Tiendra sa quatorzième réunion en 2009 (lieu à préciser).

1.7 ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIES

Exposé succinct/objectifs: Créer des conditions propices à l'exécution des obligations prévues dans la Convention et dans ses protocoles en matière de technologie; faciliter l'application des protocoles en vigueur et l'adhésion des non-Parties, notamment des pays en transition; étudier les besoins de mise à jour des annexes techniques et des documents d'orientation qui accompagnent les protocoles.

Principales activités et calendrier: Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen:

a) Mettra en œuvre le Plan d'action révisé visant à associer les pays de l'EOCAC aux travaux menés au titre de la Convention;

b) Élaborera un nouveau plan d'action éventuel visant à associer les pays de l'Europe du Sud-Est aux travaux menés au titre de la Convention;

1.8 AZOTE RÉACTIF

Exposé succinct/objectifs: Mettre au point une approche intégrée de la lutte contre la pollution par l'azote dans le cadre de la Convention et renforcer la coordination entre les travaux menés par divers organes de la Convention sur les composés azotés. Une équipe spéciale de l'azote réactif, placée sous la conduite des Pays-Bas et du Royaume-Uni, exécutera les tâches énoncées dans la décision 2007/1 de l'Organe exécutif.

Principales activités et calendrier: L'Équipe spéciale de l'azote réactif:

a) S'attachera à mieux coordonner les activités menées tant dans le cadre de la Convention qu'en dehors de celle-ci et collaborera avec les organes subsidiaires créés au titre de la Convention pour compléter leurs travaux, en particulier en exécutant les tâches suivantes:

- i) Fournir des renseignements techniques aux fins du rapport sur les effets de l'azote en suspension dans l'air sur l'environnement et la santé humaine que le Groupe de travail des effets pourrait établir;
 - ii) Collaborer avec le PIC³-Modélisation et cartographie, en particulier sur les charges critiques et la modélisation dynamique des effets de l'azote, y compris l'élaboration d'indicateurs;
 - iii) Collaborer avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et participer aux réunions pertinentes et aux contributions à apporter aux travaux de ses experts;
 - iv) Collaborer avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, participer aux réunions pertinentes et, en particulier, donner des avis pour éviter les permutations de polluants et améliorer les bilans d'azote au niveau national;
- b) Poursuivra les travaux de l'ancien Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, afin d'étoffer les informations techniques et scientifiques relatives à une approche intégrée de la réduction des émissions d'azote provenant de l'agriculture, eu égard en particulier à la révision du Protocole de Göteborg, en vue notamment de mettre à jour le Code-cadre indicatif de bonnes pratiques agricoles et le document d'orientation, d'informer le Groupe de travail des stratégies et de l'examen dans le cadre de ses travaux relatifs aux révisions à apporter à l'annexe IX du Protocole, et de prendre en considération les documents de référence concernant les meilleures techniques disponibles (BREF);
- c) Fournira des informations techniques sur la réalisation de bilans d'azote et l'estimation des émissions d'azote à différentes échelles spatiales et pour différents périmètres de système, et contribuera à systématiser l'utilisation et la présentation des bilans d'azote;
- d) Étoffera et communiquera les informations techniques et scientifiques concernant l'ensemble du cycle de l'azote en vue de la révision du Protocole de Göteborg;
- e) Demandra aux centres de liaison nationaux de fournir des rapports nationaux sur les informations techniques et scientifiques relatives à l'azote;
- f) Examinera les premiers résultats de l'évaluation de l'azote à l'échelle européenne, en particulier en vue de recevoir le rapport d'analyse sur les émissions d'azote, leurs incidences et les politiques correspondantes intéressant l'Équipe spéciale de l'azote réactif, et de faire part de ses observations sur ce sujet dans le cadre du processus d'évaluation de l'azote à l'échelle européenne;
- g) Organisera un atelier sur l'examen des méthodes utilisées pour les bilans d'azote, qui devrait en principe se tenir parallèlement à la deuxième réunion de l'Équipe spéciale;
- h) Organisera la deuxième réunion de l'Équipe spéciale, qui devrait en principe avoir lieu en avril 2009.

³ Programme international concerté.